

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 9 septembre 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8108-2024

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

2.4 Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

3. Résolutions

3.1 Embauche temporaire pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement : M. Patrick Bigeau

3.2 Fonds carrières et sablières 2025 - Règlement d'emprunt #468-2015

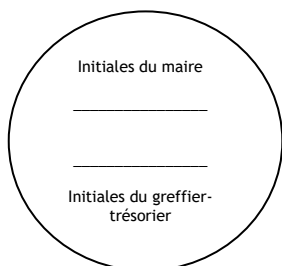
3.3 Projet de réfection des ponceaux des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Demande de paiement pour la surveillance des travaux

3.4 Projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Approbation des directives de changements #13 et #14

3.5 Autorisation de paiement - Honoraires supplémentaires - Mandat de surveillance des travaux de la remontée mécanique T-1

3.6 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

3.7 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail



- 3.8 Motion de félicitations et de remerciement - Fête du 175^e
- 3.9 Motion de félicitations - Lancement des activités de l'Économusée des huiliers

4. Urbanisme

- 4.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 333 rue Turgeon
- 4.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 601 rue Labarre

5. Rapport des comités

6. Affaires nouvelles

- 6.1 Projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Paiement du décompte progressif #7 et réception provisoire #2 des travaux
- 6.2 Abrogation de la résolution 8101-2024 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Autorisation à déposer une demande d'aide financière - Réfection rang 3
- 6.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet redressement sécurisation - Autorisation à déposer une demande d'aide financière - Réfection rang 3

7. Liste des comptes

- 7.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

8109-2024

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

8110-2024

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

Aucun commentaire soulevé.

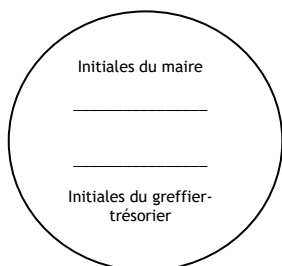
3. RÉOLUTIONS

3.1 EMBAUCHE TEMPORAIRE POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT : M. PATRICK BIGEAU

8111-2024

Considérant la vacance temporaire du poste à l'inspection municipale;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay,



conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher sur une base temporaire M. Patrick Bigeau à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

De confirmer que M. Bigeau sera autorisé à agir à titre de :

- Inspecteur en bâtiments;
- Inspecteur régional des cours d'eau municipaux;
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, R 22);
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Inspecteur des mauvaises herbes;
- Conciliateur-arbitre;
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement concernant les nuisances.

3.2 FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES 2025 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT #468-2015

8112-2024

Considérant les travaux de réfection du rang Saint-Isidore réalisés en 2015;

Considérant que l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) stipule qu'une municipalité dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection de ses voies publiques;

Considérant que suivant le paragraphe 1 du deuxième alinéa de la disposition 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), les sommes versées audit fonds doivent être utilisées strictement à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances visées par l'article 78.2 de ladite loi;

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville désire également adopter une résolution tous les ans, en septembre avant le budget de l'année suivante, dans laquelle il affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement tout ou partie des sommes que la Municipalité aura accumulées au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de ses voies publiques;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prévoir au budget 2025 le remboursement en capital plus intérêts pour satisfaire aux exigences prévues au règlement #468-2015 à même le fonds carrières et sablières.

3.3 PROJET DE RÉFECTION DES PONCEAUX DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - DEMANDE DE PAIEMENT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

8113-2024

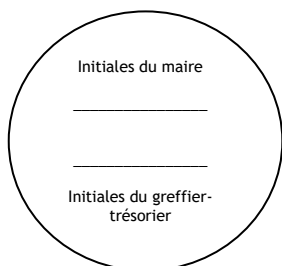
Considérant les travaux de réfection de deux (2) ponceaux sur les rangs Saint-André et Saint-Isidore;

Considérant que ces ponceaux sont assujettis à des autorisations environnementales et nécessitent une surveillance par une firme spécialisée en la matière afin de respecter le cadre normatif imposé;

Considérant les interventions réalisées à ce jour sur le chantier pour la production de la cartographie des relevés, des rapports journaliers, de la compilation, de traitement et l'analyse des données par la firme Environnement CA;

Considérant que les travaux de surveillance sont admissibles à la subvention du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement pour la réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave



Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les paiements suivants à la firme Environnement CA pour un montant de 12 043,66 \$ taxes incluses et comprenant les factures :

- Facture 2437 : 3 380,27 \$
- Facture 2441 : 3 196,31 \$
- Facture 2473 : 1 983,33 \$
- Facture 2491 : 3 483,75 \$

D'affecter les dépenses à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt 557-2022.

3.4 PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS #13 ET #14

8114-2024

Considérant la résolution 7646-2023 pour l'adjudication du contrat de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore à l'entreprise Construction Rock Dufour;

Considérant que ces travaux sont admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement;

Considérant que les directives de changement #13 et #14 concernent diverses modifications de nature administrative et détaillées comme suit :

#	Description	Montant avant taxes
MT-13	Ajustement du prix du bitume	(59 754,12) \$
MT-14	Ajustement du prix du carburant	(4 902,31) \$

Considérant que les directives de changement ont été émises et approuvées par le représentant de la Municipalité et par la firme Magéco LMG responsable de la surveillance du chantier;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie les directives de changement #13 et #14 soumises par Construction Rock Dufour;

Ces directives seront défrayées à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt #557-2022.

3.5 AUTORISATION DE PAIEMENT - HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-1

8115-2024

Considérant la résolution 7716-2023, laquelle prévoit notamment les honoraires de la firme Géniova Consultants en ingénierie pour la réfection de la motorisation de la remontée mécanique T-1 au Mont Lac-Vert au montant de 29 861,31 \$ taxes incluses;

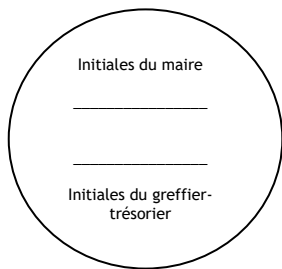
Considérant l'avancement des travaux et les interventions et visites requises par la firme Géniova auprès de l'entrepreneur MEL Solutions Électrotechniques (Moteur Électrique Laval) et des sous-traitants impliqués dans les travaux;

Considérant la nécessité d'un suivi rigoureux afin que le chantier progresse de façon soutenue et ce, dans le but d'en arriver à la livraison de remontée menant aux tests de charge finaux;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement à la firme Géniova Consultants en ingénierie des honoraires supplémentaires de 16 855,34 \$ taxes incluses selon la facture 94.

Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement 543-2022.



8116-2024

3.6 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

Attendu que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

3.7 POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

8117-2024

Attendu que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Attendu que la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Attendu que la municipalité d'Hébertville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Attendu que la municipalité d'Hébertville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

Attendu qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

Attendu la résolution 5699-2018 adoptant la politique contre le harcèlement et nécessitant d'être abrogée par la présente résolution;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

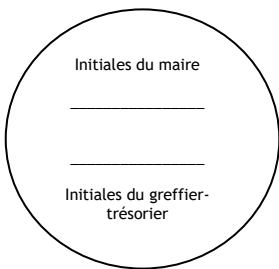
D'adopter la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

3.8 MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENT - FÊTE DU 175E

8118-2024

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'une motion de félicitations et de remerciement soit donnée par le Conseil



aux organisateurs de la fête du 175^e d'Hébertville. Nous remercions également la belle participation des citoyens.

3.9 MOTION DE FÉLICITATIONS - LANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMUSÉE DES HUILIERS

8119-2024

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'une motion de félicitations soit donnée à l'Économusée des huiliers pour le lancement de leurs activités.

Bon succès dans cette nouvelle offre agrotouristique.

4. URBANISME

4.1 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - 333 RUE TURGEON

8120-2024

Considérant que le projet consiste à créer trois (3) nouveaux logements dans le bâtiment, faire la réfection complète du revêtement extérieur et changer les fenêtres et les portes;

Considérant que les plans élaborés par SARP dossier #3477, du 13 juin 2024, respectent le patrimoine bâti;

Considérant que la propriété est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet rencontre les objectifs du règlement sur le PIIA;

Considérant que lors de la rencontre du 3 septembre le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a recommandé d'accepter le plan du SARP dossier #3477, du 13 juin 2024, pour créer trois (3) nouveaux logements dans le bâtiment, faire la réfection complète du revêtement extérieur et changer les fenêtres et les portes pour la propriété du 333 rue Turgeon;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

D'approuver le plan de SARP dossier #3477, du 13 juin 2024, pour le bâtiment du 333 rue Turgeon lot 4 684 794, pour créer trois (3) nouveaux logements, faire la réfection complète du revêtement extérieur et changer les fenêtres et les portes.

4.2 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - 601 RUE LABARRE

8121-2024

Considérant les travaux envisagés sur la propriété du 601 rue Labarre et autorisés par le propriétaire actuel;

Considérant la transaction de vente imminente de l'immeuble;

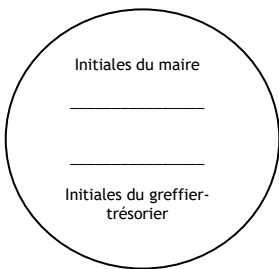
Considérant que le projet consiste à créer trois (3) nouveaux logements dans le bâtiment, faire la réfection complète du revêtement extérieur et changer les fenêtres et les portes;

Considérant que les plans élaborés par le SARP dossier #3478, du 21 juin 2024, respectent le patrimoine bâti;

Considérant que la propriété est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que le projet rencontre les objectifs du règlement sur le PIIA;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a recommandé d'accepter l'option 1 du plan du SARP dossier #3478, du 21 juin 2024 pour créer trois (3) nouveaux logements dans le bâtiment, faire la réfection complète du revêtement extérieur et changer les fenêtres et les portes pour la



propriété du 601 rue Labarre;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

D'approuver le plan du SARP dossier #3478, du 21 juin 2024, pour le bâtiment du 601 rue Labarre lot 4 684 796, pour créer trois (3) nouveaux logements, faire la réfection complète du revêtement extérieur et changer les fenêtres et les portes, le tout avec l'approbation par le propriétaire actuel.

5. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON

La conseillère Mme Caroline Gagnon dépose son rapport des comités.

LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 19 août 2024;
- Réunion plénière;
- Participation à l'inauguration de la passerelle;
- Participation aux activités du 175^e;
- Réunion de la Commission des loisirs;
- Réunion du Conseil d'administration du Havre Curé-Hébert;
- Comité finances et budget.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Participation aux activités du 175^e.

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 19 août 2024;
- Réunion plénière;
- Participation aux activités du 175^e;
- Réunion du Comité consultatif d'urbanisme.

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard dépose son rapport des comités.

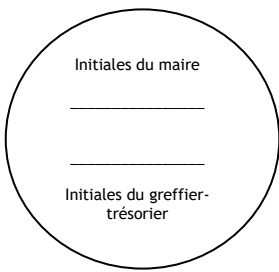
LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY

Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 19 août 2024;
- Réunion plénière;
- Participation aux activités du 175^e;
- Comité finances et budget.

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :



- Séance ordinaire du 19 août 2024;
- Réunion plénière;
- Participation à la conférence de presse de l'Usine de bois séché du Lac-Saint-Jean;
- Réunion plénière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Séance extraordinaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Participation aux activités du 175^e d'Hébertville;
- Participation à l'inauguration de l'Économusée des huiliers de la ferme Tournevent;
- Différentes réunions au bureau du maire;
- Suivi des dossiers avec la direction générale.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #7 ET RÉCEPTION PROVISOIRE #2 DES TRAVAUX

8122-2024

Considérant le contrat de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore et adjudgé le 5 juin 2023 par la résolution 7646-2023;

Considérant la recommandation pour le paiement du décompte #7 émise par M. Simon-Pier Turcotte, ingénieur chez Magéco LMG et responsable de la surveillance de chantier pour les travaux réalisés en date du 5 septembre 2024;

Considérant la demande de libération provisoire de la retenue de 5 % présentée par construction Rock Dufour suite à la réception provisoire des travaux représentant un coût de 119 471,19 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif #7 au montant de 50 218,47 \$ taxes incluses à Construction Rock Dufour incluant une retenue contractuelle de 10 %.

De libérer la retenue #2 de 5 % suite à la réception provisoire des travaux représentant un coût de 119 471,19 \$ taxes incluses.

Le montant total du décompte progressif #7 et la libération provisoire de 5 % totalisent un montant de 169 689,66 \$ et sera défrayé à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt 557-2022.

6.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 8101-2024 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉFECTION RANG 3

8123-2024

Considérant les modalités du programme et la nécessité d'abroger la résolution 8101-2024 afin de déposer une demande complète et selon les obligations à respecter;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

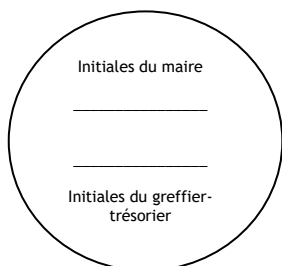
D'abroger la résolution 8101-2024.

6.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT SÉCURISATION - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉFECTION RANG 3

8124-2024

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement sécurisation vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que dans leur rapport d'analyse des différents routes locales 1 et 2, la



MRC Lac-St-Jean Est a identifié le rang 3 comme prioritaire,

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la municipalité d'Hébertville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Virginie Lessard, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le programme d'aide à la voirie locale, volet redressement-sécurisation.

Confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Certifier que le directeur général et greffier-trésorier, Sylvain Lemay est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Précisions sur la réfection du rang 3;
- Précisions sur l'embauche temporaire de l'inspecteur municipal;
- Précisions sur le Fonds carrière et sablière;
- Précisions sur les comptes de la Municipalité.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

8. LISTE DES COMPTES

8.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 464 134,69 \$.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h37.

8125-2024



MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER